



**Arrêté réglementant la circulation et de stationnement  
Place du Général de Gaulle - Travaux d'élagage  
Le mardi 31 janvier 2023 à partir de 8h00 jusqu'à la fin de l'opération**

**Le Maire de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC,**

VU les pouvoirs de police qui lui sont conférés,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
VU la demande présentée par les services techniques de la Ville en vue de procéder à des travaux d'élagage,  
Considérant que ces travaux nécessitent de réglementer le stationnement et la circulation, Place du Général de Gaulle lors des travaux d'élagage.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement des travaux d'élagage Place du Général de Gaulle, le stationnement et la circulation de tous véhicules y seront interdits le mardi 31 janvier 2023 à partir de 08 heures 00 jusqu'à la fin de l'opération.

**ROUTE BARRÉE** à la circulation et le stationnement.

**Article 2 :** Les services techniques assureront la mise en place de la signalisation adéquate.

**Article 3 :**

Le Garde Champêtre et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de SAINT-GENIEZ-D'OLT et qui sera notifiée à l'intéressé.

Fait à SAINT-GENIEZ-D'OLT, le 27 janvier 2023.

**Marc BORIES**

Maire

